

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, sur convocation adressée le 24 mars, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes d'Illiers-Combray pour la réunion d'installation du nouveau Conseil Communautaire, sous la présidence de Philippe SCHMIT

Présents : Olivier BARIETY, John BILLARD, Eric BRULE, Hervé BUISSON, Vincent CARNIS, Jérôme CHABOCHE, Bertrand CHAPPARD, Nathalie CORDERY, Olivier DANIEL, Laure DE LA RAUDIERE, Bertrand DE LACHEISSERIE, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS-REIS-CABARET, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Claude FERET, Philippe FORGE, Catherine FOURBET, David GALLOU, Sylvie GAREL, Didier GAUTIER, Pierre GIGOU, Antony GODE, Olivier GOGUE, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Ingrid HEURTAULT, Laurence HUARD, Sylvianne HUVET, Sylvie JEANNE, Jean-Luc JULIEN, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jocelyne MENAGER, Alexandra MERCIER, Jérôme MEUNIER, Philippe MORELLE, Josette MOUTON, Françoise NIOCHE-SEIGNEURET, Richard PEPIN, Carla PEIREIRA, Patrick PETREMENT, Sébastien POINTEAU, Sylvia POUPIN, Sylvia PRE, Lydie RENONCET, Marcel RIQUE, Aurélie ROZIER, Philippe SCHMIT, Laurent TAILLAND, Bruno TARANNE, Sylvie ZWIEBEL

Pouvoirs : de Catherine GALAND à Bertrand CHAPPARD, Bruno SAILLANT à Olivier BARIETY

Nombre de conseillers en exercice : 56 Secrétaire de séance : Cyril LUCAS
Nombre de conseillers présents : 54
Nombre de conseillers votants : 56

DELIBERATION N°26-076 COMPOSITION DE LA CONFERENCE DES MAIRES

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a été publiée au journal officiel le 28 décembre 2019.

Cette loi concerne de multiples aspects de la gestion locale et du fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements, notamment en matière de gouvernance et de fonctionnement des assemblées délibérantes.

Dans ce contexte, tous les EPCI à fiscalité propre doivent disposer d'une conférence des maires, à l'exception de ceux dont le bureau comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres (article L 5211-11-3 du CGCT).

Cette conférence se réunit sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative de Monsieur le Président de l'EPCI qui la préside ou, à la demande d'un tiers des maires.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CHOISIT D'ASSOCIER A SA COMPOSITION**, Monsieur le Président, l'ensemble des membres du bureau (vice-présidents, conseiller es-qualités et conseillers délégués) et les maires des communes membres de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT



Le secrétaire de séance
Cyril LUCAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260330-DELIB2026-076-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2026
Publication : 03/04/2026